

## MASTER | MODALITÉS DU CONCOURS

---

**Depuis 2020, le concours d'entrée de l'ENSP s'effectue dans son intégralité de manière dématérialisée, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidat·es.**

**Peuvent s'inscrire au concours d'entrée les candidat·es :**

→ pouvant attester de deux années d'études supérieures validées par un titre ou un diplôme (ou équivalence reconnue)

Les candidat·es ne satisfaisant pas à cette condition doivent soumettre leur dossier d'inscription, accompagné d'une demande écrite développant les arguments de leur candidature, justifiant la motivation et la prise en compte de leurs expériences artistiques. Ce dossier sera examiné par une commission spéciale.

Les étudiant·es n'ayant pas encore justifié de deux années accomplies dans un établissement d'enseignement supérieur au moment du concours sont admis·es à concourir, mais devront apporter cette justification au moment de leur inscription sous peine de perdre le bénéfice du concours.

L'enseignement est dispensé en français. Il est donc indispensable que les candidat·es non francophones disposent d'une bonne maîtrise de la langue, à l'oral comme à l'écrit. Un niveau B2 en français est conseillé pour suivre les enseignements.

La limite d'âge pour se présenter est fixée à moins de 30 ans au 1er janvier de l'année en cours et les candidat·es ne peuvent se présenter au concours d'entrée que deux fois (sont comptabilisés uniquement les passages des épreuves écrites et orales).

**Afin de favoriser l'égalité des chances et d'accès à l'ENSP,  
le concours se déroulera en deux étapes principales dont la première sera  
strictement anonyme.**

→ **La présélection sur dossier artistique**

Tous les éléments du dossier seront étudiés de manière anonyme par le jury.

→ **Les épreuves**

L'épreuve écrite se déroule dans les conditions d'anonymat.

L'entretien oral permet une évaluation personnalisée de l'esprit critique et des connaissances du candidat et de la candidate.

## ÉTAPES

### 1| Sur la plateforme dédiée, jusqu'au 20 février 2026

#### Dépôt en ligne d'une inscription administrative :

- une copie de la carte nationale d'identité du candidat ou de la candidate
- un certificat de scolarité de l'année en cours (pour les étudiant·es en cours de cursus)
- une copie de diplôme ou relevé de notes du Bac et des 2 années dans l'enseignement supérieur
- un Curriculum Vitae (CV)
- pour les étudiant·es boursier·ères, la copie de la notification de bourse de l'année en cours

Pour les candidat·es étrangers et éligibles au dispositif Campus Art, consulter le catalogue en ligne : <https://www.campusart.org/accueil/catalogue/>

Merci de contacter Laurence Canaux, assistante Relations internationales de l'ENSP : [laurence.canaux@ensp-arles.fr](mailto:laurence.canaux@ensp-arles.fr)

Pour les candidat·es en situation de handicap, merci de contacter Benoit Martinez, référent handicap de l'ENSP : [b.martinez@ensp-arles.fr](mailto:b.martinez@ensp-arles.fr)

### 2| La validation de l'inscription par l'administration

### 3| Sur la plateforme dédiée, jusqu'au 23 mars 2026

#### Dépôt en ligne d'un dossier artistique comprenant :

- une lettre de motivation dans un document de 2 pages maximum,
- un portfolio – ensemble d'images réalisées par le candidat ou la candidate et lui paraissant particulièrement représentatif de sa démarche artistique.

Tout porfolio qui dépassera les 30 pages ne pourra pas être examiné par le jury.

**Si la pratique artistique comprend des extraits vidéos et/ou sonores,** ils ne devront pas dépasser 8 minutes, et sont à transmettre via un accès au fichier par lien (vimeo/soundcloud) précisé dans le portfolio.

**Au sein des documents du dossier artistique (lettre de motivation et portfolio), aucune mention de nom/prénom du candidat ou de la candidate ne doit être précisée. Les titres des documents peuvent mentionner les numéros de candidat·es mais pas les noms et prénoms. Aucun lien vers un cloud n'est autorisé.**

Seul le numéro de candidat·e adressé précédemment via la plateforme peut être inscrit sur ces documents.

L'ensemble des documents (lettre de motivation et portfolio) sont à réunir dans un fichier pdf unique de moins de 20 Mo, intitulé numerocandidat\_concoursENSP.

Pour le dossier artistique, à titre indicatif, une vingtaine d'images sont attendues.

**Tout porfolio qui dépassera les 30 pages ne pourra pas être examiné par le jury.**

Les candidat·es dont le dossier aura été retenu par le jury seront convoqué·es pour l'épreuve écrite le 5 mai 2026 après-midi, puis pour l'épreuve orale des 26,27 ou 28 mai 2026.

## 4| Épreuves écrite et orale (en ligne – distanciel)

### → L'épreuve écrite

(durée 1h30, hors personne bénéficiant d'un tiers-temps)

Depuis le concours 2025, l'épreuve écrite a changé. Il s'agit d'un questionnaire qui porte sur les connaissances de culture générale des candidat·es : questions pouvant porter sur l'actualité artistique, l'analyse personnelle d'une œuvre ou d'une exposition, les centres d'intérêts et motivations des candidat·es.

### → L'épreuve orale

Celle-ci consiste en un entretien de **trente minutes** avec un jury paritaire composé de membres du personnel de l'école et d'étudiant·es.

Il est demandé aux candidat·es de présenter au jury, lors de l'épreuve orale, le dossier artistique transmis (étape 3). Des travaux complémentaires peuvent également être présentés : carnets de recherche, photographies, extraits vidéo, autres pratiques et expérimentations artistiques, etc.

Le jury paritaire évalue sur critères objectifs le profil, les motivations et le projet du candidat ou de la candidate sur la base de son dossier artistique et de son épreuve écrite.

### **Tarifs pour l'année 2026**

Seul·es les candidat·es ayant réglé les frais d'inscription au concours d'entrée pourront passer les épreuves écrite et orale.

→ frais d'inscription au concours d'entrée : 39€

→ les candidat·es boursier·ières sont exonéré·es des frais d'inscriptions (sous réserve de modifications du Ministère de la Culture).

### **Admission définitive**

Les résultats définitifs du concours sont communiqués par email à chaque candidat·e à la date indiquée sur le site.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Après avoir passé avec succès les épreuves du concours, l'étudiant ou l'étudiante n'est formellement inscrit·e dans l'école qu'après avoir réglé le montant annuel des frais d'inscription pour l'année 2026-2027 (frais fixés par un arrêté du Ministère de la Culture, à titre indicatif : 458 euros pour l'année 2025-2026) ainsi que la CVEC (105 euros pour l'année 2025-2026).